



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 17 MARS 2025
PROCES-VERBAL

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 14 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Régis BLANC - Henri CHAUMONTET
Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU (arrivé à 19H18 pour le vote de la question n° 2 - délibération n°2025-010) - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
Philippe MANDEREAU - Stephen MARTRES - Christelle MICHELIN (arrivée à 19H35 pour le vote de la question n° 2 - délibération n°2025-010) - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET

Etaient excusés : Fabienne ALTER – Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET - Amélie CONTAT-FONTAINE
Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO - David VERNEY

Etait absente : Camille REMILLON

Pouvoirs : 8

Fabienne ALTER a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Christophe SIBILLE
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Anaïs DURET (de 19H00 à 19H35, heure de son arrivée)
Brian SINICKI a donné pouvoir à Isabelle BASTID
Béatrice VALLEJO a donné pouvoir à Daniel JORDANOU
David VERNEY a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Mélanie OUVRY

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour :

- 1) **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 24 février 2025**
 - 2) **Urbanisme – Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUI HMB) du Grand Annecy**
 - 3) **Informations au Conseil Municipal :**
- **Délégation d'attribution au Maire – Déclarations d'intention d'aliéner**
 - 4) **Questions diverses**
-

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2025

Sans observation.

2) URBANISME – AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU GRAND ANNECY (DEL n°2025-010)

Exposé de Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2121-29 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L 153-16, R153-5 ;

VU la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Anancy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

VU la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du Conseil communautaire du Grand Anancy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Anancy ;

VU la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

VU la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Anancy et ses commune membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

VU la délibération n°DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du Conseil communautaire du Grand Anancy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

VU les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

VU la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du Conseil communautaire du Grand Anancy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

VU le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

CONSIDERANT que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

CONSIDERANT que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 13 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION des membres présents et représentés,

- **EMET un avis favorable sans réserve sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Mobilités Bioclimatique (PLUI HMB) arrêté par le Grand Anancy.**

Observations :

Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET, propose en parallèle de l'avis favorable sans réserve du Conseil municipal de néanmoins adresser un courrier au Grand Anancy avec les observations et remarques de la Commune de Groisy sur ledit PLUI-HMB.

Isabelle BASTID, Adjointe à l'Urbanisme, indique qu'une liste de questions de la Commune de Groisy sera adressée au Commissaire Enquêteur et portant sur les enjeux suivants :

- *la transition écologique et le développement durable,*
- *la protection des espaces naturels et sensibles,*
- *le logement et l'accessibilité au logement, afin de préserver les jeunes sur le territoire de la Commune,*
- *la mobilité et les infrastructures visant à la baisse de la dépendance à l'automobile vers les transports actifs (vélo, marche à pied),*
- *l'apaisement du territoire.*

Stephen MARTRES, Conseiller municipal, compte-tenu de l'ampleur du travail à réaliser, et ce, depuis février 2024, demande si les membres de la Commission Urbanisme ont pu travailler à l'étude et au rendu de l'avis de la Collectivité, si la Commune a disposé du temps nécessaire à l'étude et s'il y a bien une synergie entre le PLUIHMB et la dynamique communale et si, par exemple, la construction du futur deuxième Collège a été prise en compte.

Isabelle DUPANLOUP, Conseillère municipale, répond que ce sont essentiellement monsieur le Maire et madame l'Adjointe à l'Urbanisme avec le soutien des techniciens de la Commune et du Grand Annecy qui ont travaillé au rendu de l'avis de la Collectivité sur le PLUIHMB.

Monsieur le Maire et madame l'Adjointe à l'Urbanisme précisent que le travail sur le rendu de l'avis, dans le cadre de la Commission Urbanisme, a principalement été orienté vers l'apaisement du territoire communal, en privilégiant les terres agricoles, le développement économique de l'artisanat et des petites entreprises, et aussi à l'aune de l'étude mutualisée avec le Grand Annecy sur le secteur du Lachat et le Centre Bourg, tout en intégrant la construction du deuxième futur Collège.

En effet, il est confirmé que l'examen du PLUIHMB a été complexe du fait de l'ampleur du dossier à étudier et des délais contraints et par conséquent, il en a été de même pour le retour aux élus.

Il est précisé que des imperfections ont, en effet, été relevées par les membres de la Commission Urbanisme et madame DUPANLOUP, Conseillère municipale, indique que les jalons ont été posés pour la future mandature.

Monsieur MANDEREAU, Adjoint aux Finances et aux Travaux, questionne sur ce qui a été arrêté en ce qui concerne la hauteur des constructions et madame Isabelle BASTID, Adjointe à l'Urbanisme, répond que la Commune dans son retour a œuvré à la préservation de la Commune sur ce point.

3) INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

- DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Sans objet

4) QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Fin de séance : 20H46

La Secrétaire de séance,
Mélanie OUVRY



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Publié le : 15 avril 2025